

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : officielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: 4 (1938)

Heft: 66

Rubrik: Sur les écrans du monde

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sur les écrans du monde

Russie.

Le déclin rapide du cinéma soviétique.

En Russie, 8900 salles de cinéma sonore ou muet ont dû fermer leurs portes.

La Russie, en effet, ne produit presque plus de films. A peine une soixantaine en 1937 — certaines statistiques disent même à peine une «trentaine». Alors que le Japon en a produit 500, la France 131, l'Allemagne 108, la Tchécoslovaquie 52, l'Angleterre 225.

Bridés, étranglés par une censure qui voit partout du trotskisme ou du fascisme, les grands metteurs en scène n'osent plus travailler, et comme les Russes ne voient jamais un film étranger, même pas un film français, depuis plusieurs années, l'invention et la réalisation restent stériles ou si retardataires que les films se font de plus en plus rarement.

Voilà le résultat de vingt ans de servage. On ne le dira jamais assez.

(De l'«Impartial».)

France.

Nouvelle loi concernant l'importation des films.

La nouvelle loi rentre en vigueur le 1^{er} juillet 1938 et sera valable jusqu'au 30 juin 1939. Elle autorise la liberté d'importation de films étrangers. Ces films seront soumis aux mêmes ordres que ceux réalisés en France. Les films d'origine étrangère en langue française devront lors de leur présentation faire connaître leur pays d'origine, leur studio et les noms des producteurs techniques. Les films étrangers, synchronisés français, n'auront pas le droit d'être présentés si leur première dans leur pays d'origine date de plus de deux ans. Par cette mesure on veut éviter que la contingentation ne soit employée pour les films de deuxième classe et par cela le public privé des films récents et de haute valeur. Pour le second semestre 1938, 94 films étrangers ont obtenu le visa, dont 71 américains, 10 allemands, 9 anglais, 2 tchécoslovaques, 1 polonais et 1 italien.

Allemagne.

De la production prévue pour la saison populaire, 12 films sont sur le chantier: 5 de la U.F.A., 5 de Tobis, et 2 de Terra. Quant à la production pour cette année, sur les 143 films annoncés, 90 ont été recensés et 24 se terminent.

*

Un décret de la «Reichsfilmkammer» règle les noms qui doivent, seuls, figurer à l'écran avant le passage du film. Il a pour but de supprimer toutes les longues indications sans intérêt pour la plupart des spectateurs. Est seule autorisée la publication des noms de la maison de produc-

tion et de la maison de location, de l'auteur du manuscrit et du compositeur de la musique, du metteur en scène, du directeur de prises de vue et de l'architecte, des acteurs qui ont un rôle important. Les autres noms sont contenus dans un programme que le Loueur est tenu de remettre au Directeur et que ce dernier est tenu d'afficher dans le hall. Pour les films étrangers on devra indiquer sur l'écran s'il est en langue allemande, ou synchronisé (en donnant les noms des principaux acteurs de synchronisation).

D'après un autre décret de la Reichsfilmkammer, les grands films ne peuvent être annoncés et loués que lorsque leur production est assurée, c'est-à-dire que le contrat de production avec un producteur agréé par la Chambre du Film est signé et que le financement est garanti.

Les contrats pour l'importation ou la production de films étrangers ne peuvent être conclus qu'avec l'approbation de la Chambre du Film; toute modification ou cumulation doit également être approuvée.

Les droits à payer par les producteurs à la Reichsfilmkammer sont réduits de moitié à partir du 1^{er} Avril.

*

La Société de la Technique du Cinéma, récemment fondée, a organisé une série de conférences particulièrement utiles aux Directeurs. Tout récemment, la deuxième de la série a traité de «l'amélioration de l'acoustique dans les salles»; les suivantes traiteront les questions que voici: agencement de la construction des salles, le personnel technique, l'instruction technique des Directeurs, la technique de la photographie, la technique du son, la technique de l'électricité, la technique mécanique, règlements administratifs.

*

Au Congrès du Cinéma d'Amateur, qui vient de se tenir à Vienne, la France a obtenu le second prix avec un film scientifique sur la fabrication des objectifs photographiques et un film en couleurs sur Alger; l'Allemagne a eu le premier prix, avec un film «Les Hommes le dimanche» et un autre, scientifique, sur «L'Alcool». Il a été fondé un Secrétariat Général permanent de l'Union Internationale du Cinéma d'Amateur qui, en 1938 et 1939, sera dirigé par l'Association des Amateurs du Cinéma allemand.

*

Une revue américaine interdite.

La Revue Cinématographique américaine «Motion Picture Herald», de New-York, vient d'être interdite en Allemagne.

Angleterre.

Studios vides en Angleterre.

En Angleterre on croyait, il y a plusieurs années, pouvoir réaliser une importante in-

dustry nationale du film avec des capitaux énormes. Aujourd'hui, une somme de 2 millions de livres sterling est investie dans des studios inutilisés et par ce fait ne rapporte rien, 5000 ouvriers sont sans travail. Le gouvernement avait espéré pouvoir aider à l'industrie du film par une nouvelle loi; cet espoir ne s'est pas réalisé. Les Amalgated Studios sont vides, les Rock-Studios ont annoncé leur faillite, les Fox British Studios sont à louer, d'autres grands ateliers sont vides.

Création d'une Fédération Internationale des Archives du Film.

Le «British Film Notarial Library», les «Deutsche Reichsfilmarchive», la «Cinémathèque Française» et l'«American Museum of Modern Art» viennent de se réunir pour fonder une «Fédération internationale des Archives du Film», dont le siège sera à Paris, au Palais-Royal. Cet organisme, qui ne sera pas ouvert aux exploitants de l'industrie du Cinéma dans des buts commerciaux, se propose de constituer des archives des chefs-d'œuvre cinématographiques et de les mettre à la disposition des autres nations membres de la Fédération. Le premier président est un Américain, Mr J. Abbott, du «Museum of Modern Art», le vice-président, un Allemand, M. F. Hensel des «Reichsfilmarchive», le secrétaire-trésorier, Miss Waughan, du «British Film Institute». La France fournit les locaux.

*

Au Congrès de l'Association Britannique des Directeurs, qui vient de se tenir à Folkestone, M. C. P. Metcalfe, dans son rapport intitulé «Impressions et Dépressions», a montré qu'il y avait lieu de réagir contre les prix ridiculement bas adoptés par certains Directeurs; il a cité des exemples où l'on paie 2 pence pour une représentation d'une heure et demie et ceux où l'on paie 3 pence sont très nombreux. Tout en reconnaissant qu'un accroissement général des prix d'entrée n'est pas indiqué actuellement, il serait indispensable de fixer un prix minimum (au moins 3 pence) par district. Il n'y a aucune raison de maintenir les matinées à prix réduit.

M. Guedalla a parlé du «Cinéma et la Nation», c'est-à-dire de l'Industrie du Film en Angleterre en général et des récentes mesures législatives.

CINÉGRAM S.A. Genève

3, rue Beau-Site - Tél. 22.094

Enregistrement
de son „Visatone“
Lic. Marconi
Sonorisation
Synchronisation

Ton-Aufnahme
„Visatone“
Licenz Marconi
Direkte und Nach-
Synchronisierung

Il y a eu deux rapports sur des questions techniques: M. Knopp a traité des «Tendances de la Projection moderne», et M. Watson Mann, de «l'Eclairage des salles en cas de panne d'électricité».

Etats-Unis.

Le Marché américain est-il menacé d'une invasion anglaise?

Les milieux américains du Cinéma suivent avec intérêt le mouvement qui se dessine en Grande-Bretagne pour opérer ce que l'on appelle «l'invasion» du marché américain. Albert D. Levin a annoncé qu'un groupement britannique l'avait chargé de faire l'acquisition d'un circuit de cinémas aux Etats-Unis. Il y a aussi l'organisation d'une coopérative de vente et de location de films britanniques sur le marché américain. D'autre part, des Sociétés américaines ont établi un plan de production de 41 à 47 films pour la saison 1938-39 en Grande-Bretagne, d'après les règles nouvelles du contingentement.

Les orchestres remplaceront les disques.

Un accord vient d'être conclu entre les Associations des Producteurs et des Loueurs d'une part, et la Fédération des Compositeurs et Musiciens d'autre part, qui assure aux musiciens une plus grande participation à l'industrie du Cinéma. Les producteurs se sont engagés à n'avoir plus recours, pour la fabrication des bandes de son, aux disques déjà tournés, mais à s'adresser aux orchestres.

On évalue cet accroissement de coopération des musiciens au Cinéma à un million de dollars environ par an.



Tyrone Power, Alice Faye et Don Ameche sont trois magnifiques interprètes de L'incendie de Chicago (In Old Chicago) le film grandiose de la 20 th Century-Fox.



Une scène fort pittoresque de la Grande Production «L'incendie de Chicago»
20 th Century-Fox

1937 marque une chute de 20 % de la clientèle.

D'après une statistique du Département du Commerce, il y aurait aux Etats-Unis 17.540 salles, totalisant 10.924.000 places. La majorité des salles a un nombre de places qui varie entre 200 et 1.000; il y en a une centaine qui dépassent 3.000 places; la moyenne générale est 623. D'après la population, il y a une place pour 12 habitants (a peu près 8 pour 100 habitants). Presque le quart des places est groupé dans 13 villes dépassant 500.000 habitants.

L'année 1937 a marqué une chute de 20 pour cent dans la clientèle des cinémas par rapport à 1936. Entre Avril 1936 et Juin 1937, la construction des cinémas a atteint le chiffre le plus élevé depuis 1931.

*

Le Cinéma américain continue à puiser toujours davantage dans les manuscrits originaux que dans les œuvres déjà publiées en romans ou pièces de théâtre. Du 1er Mai 1937 au 30 Avril 1938, les différents producteurs des Etats-Unis ont utilisé: 317 manuscrits, 152 romans ou ouvrages, 46 pièces de théâtre, ce qui fait une proportion de 60 % pour les manuscrits. Au mois d'Avril 1938, ils ont acheté 23 manuscrits, 9 ouvrages et 3 pièces de théâtre.

Tchécoslovaquie.

Un décret du 1er Juin fixe de nouvelles règles pour l'importation et l'exportation des films.

L'importateur doit présenter lui-même, à ses frais, le film pour lequel il demande l'autorisation d'importation.

Les droits, pour les grands films et la première copie, sont élevés de 20.000 à 37.500 couronnes; l'importation des tirages suivants coûte 15 hellers par mètre. Des droits spéciaux sont fixés pour les doublages, les films documentaires, de voyages, etc.

Les droits sont remboursés si la censure refuse le film.

L'importation de films avec sous-titres tchèques rédigés à l'étranger est interdite.

L'Office du Film à Prague comptera mainteant dans ses membres un représentant de l'organisme américain «Union for film import», qui disposera d'une voix, sauf pour les questions concernant la production et l'exploitation des films nationaux.

L'exportation des films tchécoslovaques doit se faire exclusivement par la Douane de Prague avec l'autorisation de l'Office du Film.

Japon.

Suivant l'exemple de l'Allemagne, le Japon a interdit «La Grande Illusion» sur ses écrans.

CINÉGRAM S.A. Genève

3, rue Beau-Site - Tél. 22.094

Tirage et
Développement
automatique de
copies sonores
et muettes

Automatische
Kopier-
Anstalt